



## Renonciation/frais notaire/huissier/pension reversion

-----  
Par precarre

Bonjour à toutes et tous

Bref :

- Papa fonctionnaire décédé, 3 enfants (1er mariage (enfant jamais vu), 2ème mariage 20 ans, 3ème, ma fille, concubinage 13 ans)
- que des dettes (environ 100000?), locataire, rien sur les comptes, sa vie, particulière
- Obsèques menées par sa fille aînée surtout ( 51 ans ) et ma fille ( 27 ans), vraiment fortes les filles! Surtout départ inattendu.
- notaire : recherche de l'identité du 1er enfant pour refuser, comme les filles, l'héritage
- malgré tout, convention obsèques insuffisante, notaire à payer, huissier pour estimer les bricoles de son appartement en location, déménageurs pour vider l'appartement, procédure juge des tutelles pour faire refuser aux petits-enfants (l'un est mineur), ....
- le notaire accuse réception des loyers à venir impayés (décès récent), des organismes de crédit, ...
- ma fille est étudiante ( études longues ), pas de ressource, je réglerai à sa place (pas de souci, tout ce qui est donné, ne le sera plus lors de ma fin à moi). Mais autre possibilité ?
- fonctionnaire, ainsi, pension de reversion pour son ex-épouse, mariés 20 ans, plus vue depuis 30 ans. Une solution à ce sujet ? Juste 50% de 3850? de retraite.

Paix à son âme mais il ne laisse que des dettes à ses enfants. Soit, ainsi refus héritage mais toutes ses sommes à payer pour clôturer sa succession ?!

Un moyen pour que ses enfants ne soient pas acculés par tous ces frais ? En plus d'organiser ses obsèques, de vider les affaires personnelles, d'attendre des mois la réponse des organismes de crédit, du juge des tutelles, ....

Merci pour vos retours

PS : Cet homme était un haut fonctionnaire avec un bon salaire, a vécu comme il l'a souhaité, le notaire a dit qu'il était terrible que des organismes de crédit, des banquiers puissent emporter un homme dépensier, soit, dans de telles dérives de crédits, effet boule de neige. Comme on a une carte vitale, on devrait avoir une carte pour nos comptes. Lui, il montrait sa fiche d'imposition, c'était " royal " pour faire un crédit. Cela l'a miné toute sa vie et impacte à ce jour ses enfants.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En cas de renonciation à la succession les descendants n'ont à payer que les frais d'obsèques au titre de l'obligation alimentaire, à moins qu'ils n'aient engagé des dépenses superflues.

Par exemple dans votre cas il est dommage d'avoir payé des déménageurs pour vider le logement.

Il n'y a pas de procédure s'appelant "clôture de succession", et donc aucun frais pour cela.

Le principe de la renonciation, c'est de perdre sa qualité d'hériter afin de ne plus rien avoir à faire avec la succession. C'est au notaire et aux créanciers de se débrouiller.

-----  
Par precarre

Bonjour Isadore,

A ce jour, les filles n'ont pas encore engagé de frais, l'appartement est tel qu'il était au décès de leur papa ( il y a 15 jours).

C'est le notaire qui leur a dit que seront à leur charge ses honoraires, ceux de l'huissier pour l'inventaire des objets/meubles, les déménageurs pour vider l'appartement.

Le notaire leur a d'ailleurs demandé leur RIB à chacune

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Pourquoi faire un inventaire si l'intention est de renoncer ?

Ce sera l'affaire du curateur de la succession vacante, si le propriétaire du logement, voyant que tous les héritiers connus renoncent, décide de lancer la procédure de vacance aux fins de récupérer son bien.

Celui qui commande une prestation doit la payer. Quand on renonce, on ne commande aucune prestation, la succession n'est plus l'affaire du renonçant. Il n'y a pas à commander un inventaire à un huissier, ni un déménagement, ni des actes au notaire.

-----  
Par precarre

Bonjour Rambotte,

Merci

Qui va payer le notaire ?

Dans le cas présent, 3 enfants, les 2 filles, et un garçon né d'un 1er mariage, fils jamais vu, le notaire a son adresse et va lui envoyer un courrier.

La soeur aînée de ma fille a un enfant mineur ( ainsi doit voir le juge pour renonciation), qui va payer ces frais?

Vous voulez dire que les filles signent le cerfa de renonciation et c'est tout ?

Le notaire va se charger des organismes créditeurs, de la location de l'appartement, de le faire vider ... Il doit bien faire un inventaire pour savoir s'il y a quelque chose à récupérer ?

Tout ce que je sais, c'est que les comptes sont en négatif, pas 1? de côté

Qui va payer son travail ?